

▶ 4 janvier 2021 - N°23746

PAYS:France
PAGE(S):11
SURFACE:28 %

PERIODICITE: Quotidien

DIFFUSION:250095

JOURNALISTE : Séverine Cazes





Coup de chaud sur le tarif EDF des professionnels

Depuis le 1^{er} janvier, le tarif régulé de l'électricité a été supprimé pour les pros, obligeant près de 570 000 TPE-PME à passer à une offre plus onéreuse.

PAR SÉVERINE CAZES ET ERWAN BENEZET

FINI LE TARIF BLEU destiné aux professionnels. Depuis le ler janvier, ce tarif régulé proposé par EDF mais fixé par l'Etat a été supprimé.

Problème: sur les 900 000 PME réalisant plus de 2M€ de chiffre d'affaires annuel et/ou ayant plus de 10 salariés, les 567 000 restées chez EDF ont été automatiquement basculées sur un contrat « sortie de tarif » qui est, « en moyenne, 3 % plus cher, alerte Charlie Evrard, fondateur de Mon courtier énergie, alors qu'elles pourraient au contraire faire des économies avec les offres de marché».

Un cas de figure qui s'est déjà produit. Après l'ouverture à la concurrence pour les particuliers en 2007 et celle qui a progressivement concerné les industriels à partir de 1999, la libéralisation du marché de l'énergie a été élargie en 2016

aux professionnels auxquels ont été appliqués les tarifs régulés jaune et vert. « Or, les clients professionnels qui n'avaient rien fait depuis ce changement en 2016 et sont restés chez EDF ont vu leur facture augmenter de 12 % en quatre ans », affirme Charlie Evrard. Ce qu'EDF ne confirme pas.

Jusqu'à 15 % des charges d'une PME

De son côté, le tarif bleu professionnel applicable aux plus petits souscripteurs (celui-là même qui a disparu le 1^{er} janvier) avait bondi sur la même période de 16,85 %, selon l'Observatoire des marchés de détail pour le dernier trimestre 2020 de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Pour les professionnels concernés, il est donc indispensable de faire jouer la concurrence s'ils ne veulent pas voir leur facture grimper. « Pour certaines PME, l'énergie représente jusqu'à 15 % de leurs charges. Il faut absolument comparer les offres de marché proposées par les différents fournisseurs », confirme le président de Mon courtier énergie.

Anticipant le mouvement, Ludovic Campus, propriétaire de trois bouchons dans le centre de Lyon, a changé de fournisseur dès 2018-2019. Il s'en félicite d'autant plus que, avec la crise sanitaire, ses trois restaurants (et même quatre à l'époque) ont été fermés cinq mois cette année. « J'ai eu une formation en école de commerce alors j'essaye d'optimiser les budgets, explique le quarantenaire. Un restaurant, c'est beaucoup de charges fixes. Le gaz et l'électricité représentaient environ 3 000 € par mois pour chaque établissement. » Pour un chiffre d'affaires annuel de 2 M€ avec 25 salariés et son cousin

Quand il entend parler de l'ouverture à la concurrence, il n'hésite donc pas à comparer

sur Internet. En quelques clics, Ludovic Campus quitte EDF pour l'électricité, délaisse Engie pour le gaz, et opte pour des fournisseurs alternatifs.

Le choix est abondant : 35 d'entre eux proposent aujourd'hui aux professionnels des offres électricité alternatives à celle des opérateurs historiques (46 toutes

énergies confondues), selon la CRE. Ils détiennent 47 % des parts de marché en volume en électricité. En engageant cette démarche, le restaurateur lyonnais estime avoir ainsi réalisé entre 15 et 20 % d'économies. « Sur une facture annuelle d'environ 25 000 € par restaurant, ça fait 3 700 € de moins. »



La libéralisation du marché de l'énergie a été élargie aux clients professionnels en 2016.